



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0453

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events cité centre de congrès de Lyon - Exercice 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0453**

commission principale :	développement économique
objet :	Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events cité centre de congrès de Lyon - Exercice 2013
service :	Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans (2007-2016) par la société GL Events cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL).

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2013, comprend les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activité et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégataire.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2013 :

		2011	2012	2013	Variation 2012-2013 (En %)
Indicateurs d'activité	Nombre de spectacles	50	43	65	+ 51%
	Nombre de manifestations économiques (*)	338	277	250	- 10%
	Nombre de mètres carrés loués (en millier)	2 438	2 330	2 283	- 2%
	Nombre de participants aux manifestations (hors expositions, en millier)	541	576	555	- 4%
	Taux d'occupation	27 %	26 %	25%	- 4%

Indicateurs financiers (en K€)	Chiffre d'affaires réalisé (en k€)	20 860	19 701	19 283	- 2%
	Charges d'exploitation (en k€)	17 748	16 726	16 525	- 1%
	Résultat d'exploitation réalisé (en k€)	3 112	2 976	2 758	- 7%
	Redevance (en k€)	1 971	1 927	1 876	- 3%
	Résultat net de la délégation (après redevance, en k€)	933	891	825	- 7%

(*) - Congrès, salons, réunions, colloques, évènements d'entreprises.....

L'année 2013 est la 7ème année d'exploitation du site.

Le tourisme d'affaires reste largement prépondérant dans l'activité (93 % du chiffre d'affaires). L'activité spectacle représente, quant à elle, 7 % du chiffre d'affaires.

Le centre des congrès a confirmé en 2013, comme l'année précédente, un bon niveau d'activité. La diminution au global du nombre de manifestations économiques (-10 %) a été compensée par la tenue de manifestations d'envergure nationales et internationales de taille importante comme le congrès des notaires (plus de 3 000 participants), le congrès EAS (athérosclérose, 3 000 participants), le congrès EANM (médecine nucléaire, 5 000 participants) et le salon InnoRobo (17 000 visiteurs).

Le chiffre d'affaires indique une légère baisse de 2%. Il atteint 19,3 M€ et est inférieur de 5,7 M€ en cumul depuis 2007 par rapport aux estimations du budget prévisionnel d'origine annexé au contrat de délégation de service public. Ceci est principalement dû à la crise de l'économie mondiale entamée en 2008 qui a structurellement modifié les comportements et impacté le marché de l'évènementiel. Dans ces conditions, la croissance de 5 % par an initialement prévue se heurte aujourd'hui à la conjoncture économique.

Les charges sont en légère baisse par rapport à 2012 (- 1 %). Elles sont inférieures de - 12 M€ en cumul par rapport au budget prévisionnel d'origine annexé au contrat de délégation de service public.

La redevance versée au titre de l'année 2013 à la Communauté urbaine est de 1,876 M€, soit - 3% par rapport à 2012, mais + 1 127 K€ en cumul par rapport au budget prévisionnel d'origine.

Le résultat net indique une baisse de 7 % par rapport à 2012 et atteint 825 K€. En cumul, il est supérieur de + 3,6 M€ par rapport au budget prévisionnel d'origine. La rentabilité (résultat avant impôt / produit) est de 6%. Elle diminue d'un point par rapport à 2012.

En 2013, le délégataire a investi 374 K€ (contre 279 K€ en 2012). Les dépenses engagées et facturées enregistrées au titre des travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) représentent 179 K€. Le solde de la provision à reporter en 2014 est de 16 K€. Les charges d'entretien et de réparation représentent 688 K€.

GLECCCL développe une politique en matière de développement durable et suit un certain nombre d'indicateurs. Il a obtenu la certification ISO 14 001 en février 2013.

Ainsi, à l'issue de l'analyse, les points notables concernant le rapport du délégataire sont les suivants :

- en 2013, le chiffre d'affaires marque une légère inflexion par rapport à 2012 (chiffre d'affaires : 19,3 M€, - 2% par rapport à 2012), mais reste au-dessus de la moyenne constatée depuis le début de la délégation (19,1 M€),
- le niveau d'activité reste toutefois correct grâce, en particulier, à l'accueil de congrès de grande ampleur,
- le résultat net diminue de 7 % et atteint 825 K€.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2013 produit par la société GL Events cité centre de congrès de Lyon au titre de la délégation de service public pour l'activité de gestion et d'exploitation du centre de congrès de la Cité internationale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.